


RESPE

Réseau d'Epidémiologie et de Surveillance en Pathologie Equine



Suivi n°2 : Infections par le virus West Nile en zone "Camargue"

Veillez trouver ci-dessous le suivi n°2 des foyers de Fièvre de West Nile identifiés en zone Camargue. Retrouvez également le suivi n°2 et les annexes au format pdf en cliquant sur le lien en fin de mail.

Deux suspicions de Syndrome Neurologique déclarés au RESPE ont permis de confirmer le 31 août, deux cas de fièvre de West Nile (WN), un dans le Gard (30), l'autre dans les Bouches du Rhône (13). Depuis cette date, une enquête épidémiologique est en cours au sein de ces 2 foyers et un appel à la vigilance a été lancé auprès des vétérinaires et des détenteurs pour remonter au RESPE ou aux autorités compétentes, toute suspicion de fièvre de West Nile.

Bilan de la situation au 15/09/2015

Pour le **foyer dans le Gard placé sous surveillance**, la situation est la suivante :

- Maladie confirmée chez une jument anglo-arabe de 3 ans, ayant présenté de l'hyperthermie et des symptômes neurologiques et euthanasiée.
- Sur les 18 chevaux présents dans cet élevage, deux ont été trouvés porteurs d'IgM West Nile témoignant d'une infection récente par le virus WN, mais sans présenter de symptômes associés à cette infection.
- Aucun équidé n'est vacciné contre le virus WN dans cet élevage.

Pour le **foyer des Bouches du Rhône également sous surveillance**, l'enquête permet de confirmer la maladie chez :

- un étalon lusitanien de 3 ans, dont les symptômes ont débuté le 11/08/15 (hyperthermie, ataxie) et euthanasié le 19/08 du fait de l'aggravation importante de son état général.
- Sur la soixantaine de chevaux présents dans l'élevage, la sérologie de la jument de 30 ans qui avait présenté des symptômes compatibles avec la fièvre de West Nile depuis début juillet est revenue négative. Un autre cheval présentait une hyperesthésie, des trémulations musculaires et des tremblements des lèvres, un refus de se déplacer et de l'abattement depuis le 30/08/2015. Il a été trouvé positif en IgM West Nile.
- A l'exception de quelques chevaux de valeur, l'effectif n'est pas vacciné contre le virus WN.

La semaine dernière, **7 autres foyers ont pu être confirmés, toujours dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Gard (voir annexe 1).**

Les vétérinaires sanitaires ayant déclaré ces cas ont observé principalement un abattement marqué des équidés atteints (7/9 cas), de l'ataxie (5/9 cas) mais ont parfois rapporté des symptômes moins évocateurs (colique dans 1 cas). Une hyperthermie (supérieure ou égale à 38,5°C) n'a été observée que dans 4 cas sur 9.

Des mesures sanitaires concertées entre vétérinaire sanitaire et détenteur ont été mises en place dans les 9 établissements dès la suspicion. Compte tenu du caractère réglementé de cette maladie, **huit structures sont placées sous APDI et suivies par les directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP)** concernées. Les chevaux malades des foyers sont consignés pendant une durée de 15 jours après la mort ou la guérison du dernier animal atteint.

Le premier foyer identifié dans le Gard n'est plus sous APDI puisqu'aucun autre équidé n'a été trouvé positif et l'euthanasie du cheval présentant des symptômes remonte à plus de 15 jours.

Une enquête épidémiologique est menée dans chaque nouveau foyer identifié.

Aucune autre restriction de mouvement n'a été mise en place à ce jour.

La localisation géographique des cas est présentée en annexe I.

Enquête sérologique en cours

Une **enquête dans l'espèce équine pilotée par la DGAI** avec l'appui des DDPP et la collaboration des vétérinaires sanitaires et des laboratoires agréés est prévue. Elle visera à **déterminer l'étendue des zones infectées par le virus WN** et concerne les zones à risque de l'ensemble des départements du pourtour méditerranéen.

Dans ce contexte, le RESPE continue d'appeler à la vigilance, les vétérinaires, les professionnels et tous les détenteurs de la filière équine de la zone « Camargue », mais également l'ensemble de ses Vétérinaires Sentinelles pour évaluer l'étendue réelle de la zone touchée.

Tout équidé présentant des symptômes compatibles avec la fièvre de West Nile (annexe 2) dans la zone à risque, ou y ayant séjourné pendant l'été, doit être présenté à un vétérinaire, faire l'objet de prélèvements (pour sérologie, sang sur tube sec et pour virologie, sang sur tube EDTA complété d'un prélèvement d'urine et dans la mesure du possible de liquide céphalo-rachidien) et déclaré le plus rapidement possible, notamment dans les situations particulièrement évocatrices de West Nile (signes cliniques ou zone où la contamination est confirmée).

Cette maladie étant réglementée et gérée par l'Etat, il en va de la responsabilité des détenteurs et des vétérinaires de déclarer toute suspicion à la DDPP, et ce le plus rapidement possible. **Cependant, en accord avec l'Administration, vétérinaires et détenteurs peuvent solliciter le RESPE qui se chargera d'effectuer sans délai et en toute confidentialité la notification officielle à la DDPP.**

Le RESPE incite également à suivre les mesures de précaution précisées en annexe 3, notamment celles destinées à limiter les vecteurs.

Le RESPE invite également vétérinaires, professionnels et détenteurs à déclarer a posteriori les cas compatibles avec cette maladie survenus dans les semaines et mois précédents. Ces informations confidentielles permettront de mieux cerner la zone touchée et participeront à l'enquête épidémiologique actuellement en cours.

Les mortalités d'oiseaux sauvages doivent également être signalées aux DDPP.

Déclarer c'est se protéger collectivement !

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Informations pratiques :

RESPE - Réseau d'Epidémiologie et de Surveillance en Pathologie Equine
6 avenue du Maréchal Montgomery - 14000 CAEN
02 31 57 24 88 - contact@respe.net

Contact presse :

Christel Marcillaud Pitel, Directeur du RESPE - contact@respe.net

[Cliquer ici pour télécharger le suivi n°2 du RESPE.](#)

[Suivre le RESPE sur Twitter](#) | [Suivre le RESPE sur Facebook](#)